

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aux contribuables de la Municipalité de Boischatel

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Boischatel pour les exercices financiers 2025-2026-2027 est déposé au bureau du greffier-trésorier adjoint, au 45, rue Bédard à Boischatel.

QUE Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière aux heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30).

QU'EN conformité avec l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi avant le 1^{er} mai 2025, en personne ou par courrier recommandé, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer (Québec) GOA 1N0. Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision.

FAIT À BOISCHATEL, CE 11 NOVEMBRE 2025



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 11^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint